Responsabilité ministérielle

- M. Clark: Jack Horner le fait bien.
- M. Basford: ... mais j'espère que le président du Conseil privé prendra la parole très rapidement à ce sujet.
- M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé est de retour aujourd'hui pour la première fois à la Chambre. Il a été très malade. Son retour nous fait à tous bien plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis persuadé que ses collègues sont encore plus heureux que lui de le retrouver parmi eux. Étant donné la nature des questions en cause et les délais qui nous sont impartis, je me demande si le président du Conseil privé pourrait nous dire quand il a l'intention de donner sa réponse. Le fait est que cette affaire revêt une urgence certaine. Elle touche aux privilèges fondamentaux de la Chambre. Je pense que le ministre se rend compte qu'il serait urgent de la régler. Peut-il nous donner une idée de la date à laquelle il nous répondra?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

- M. MacEachen: Je tiens à remercier le député des propos cordiaux qu'il a tenus à mon égard à l'occasion de mon retour à la Chambre des communes. Je dois dire que j'ai eu l'occasion d'observer mes collègues avec un certain recul. Je tiens à leur donner l'assurance qu'ils me sont tous apparus comme de véritables hommes d'État, mais bien sûr ils s'y connaissent mieux. Je tiens également à faciliter mon retour ici en exprimant ma reconnaissance à l'opposition d'avoir veillé à ce qu'il ne se produise pas grand-chose à la Chambre des communes durant mon absence.
- M. Alexander: Cela ne vous a pas pris longtemps pour vous retrouver en forme.
- M. MacEachen: Pour ce qui est de la question posée par le député de Grenville-Carleton, j'essaierai de commenter cette question de privilège dès que j'aurai eu l'occasion d'en étudier les divers aspects. Je le ferai certainement avant la fin de la semaine.
- M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon intervention découle de la décision que vous venez juste de rendre à laquelle, évidemment, notre parti se soumet volontiers. Je veux simplement rappeler que si le ministre de la Consommation et des Corporations veut obtenir le consentement unanime de la Chambre pour réitérer ici-même les accusations qu'il a portées contre la Gendarmerie royale du Canada à l'extérieur de la Chambre, pour mettre un peu de vie aux Communes, comme vient de le souhaiter le leader du gouvernement à la Chambre, nous serions tout disposés à lui accorder cette unanimité afin qu'il puisse répéter ses accusations contre la GRC.

Des voix: Bravo!

[M. Basford.]

M. STEVENS—LE CARTEL DE L'URANIUM—LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je désire vous aviser de ce que je crois être une question de privilège. Répondant à une question que je lui ai posée aujourd'hui sur la façon dont les consommateurs canadiens seront affectés par le cartel de l'uranium, le ministre d'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu, du moins en autant que les notes que j'ai prises sont exactes: «Ce que je me demande, à vrai dire, c'est si le député a vraiment l'intention de défendre les intérêts des citoyens ou s'il est à la solde d'une société étrangère qui conteste la réglementation canadienne. Nous savons tous que les arguments du député sont ceux qui ont été invoqués par la société américaine Westinghouse».

Je voudrais prévenir Votre Honneur que cette déclaration me paraît soulever une question de privilège. J'attendrai de vérifier la version officielle dans le hansard. Cependant, pour l'instant, je veux que tous les députés sachent que je suis ici d'abord pour servir les électeurs de York-Simcoe et ensuite l'ensemble du peuple canadien.

M. l'Orateur: Si le député estime que cette déclaration porte atteinte à ses privilèges d'une manière quelconque, je serais heureux de la connaître. Je dois dire qu'à priori, je n'y vois rien de tel. Cependant, je prends note de son avis.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On pourrait même considérer ce rappel au Règlement comme la question de privilège à certains égards. Je crois que, d'après le Règlement, les droits et privilèges de tous les députés sont en cause. J'aimerais citer deux extraits du Règlement. Voici ce que dit l'article 65(2) qui porte sur la formation des comités permanents:

Chacun desdits comités doit élire un président et un vice-président au début de chaque session et, au besoin, durant la session.

Tout le monde sait que chaque fois, les effectifs des comités sont établis dans un laps de temps très court. Et lorsque le renvoi s'effectue les comités sont sensés être créés immédiatement. Cela est bien dit à l'article 58(15):

(1512)

Les prévisions budgétaires supplémentaires doivent être renvoyées à un ou plusieurs comités permanents dès leur présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ces prévisions et en faire rapport, ou est sensé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard trois jours de séance avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

Je soulève la question parce que nous nous trouvons dans une situation très difficile. Le 9 novembre dernier, plusieurs budgets ont été renvoyés au comité. Je pense que tous les comités permanents ont maintenant été constitués à l'exception d'un seul, celui de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts. Deux fois on a annoncé au cours des deux dernières semaines que ce comité allait être constitué. Par deux fois on a annoncé qu'il allait se réunir pour étudier des questions d'organisation. Mais chaque fois et peu de temps avant l'heure prévue—une heure et demie même dans un cas—la séance a été contremandée sur les instructions je pense du bureau du whip gouvernemental.